

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Culture et de la Communication
Direction générale des patrimoines
Service des musées de France

**Décision du 27 janvier 2015
portant désignation des membres du CT spécial Musées**

Version consolidée au 31 août 2016

La directrice, chargée des musées,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2014 instituant des comités techniques au ministère de la culture et de la communication ;

Vu la décision fixant la composition du CT spécial Musées du 10 décembre 2014,

DECIDE

Article 1^{er}

Sont nommés membres titulaires représentants du personnel au comité technique spécial Musées institué auprès du directeur chargé des musées, à compter de la date de la présente décision, les personnes ci-après désignées :

Au titre de la CFDT-Culture :

- Non désigné.

Au titre de l'Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture) :

- Monsieur Pedro BOUROUH;
- Madame Chantal FOREST ;
- Madame Françoise PINSON ;
- Monsieur Jérôme LEFAURE ;
- Monsieur Laurent JEGOUZO.

Au titre du Syndicat national des affaires culturelles (SNAC) – FSU :

- Monsieur Michel TAPHANEL.

Au titre de SUD Culture solidaires :

- Madame Nathalie LENORMAND ;
- Madame Caroline LESUEUR ;
- Monsieur Yann LEROUX.

Article 2

Sont nommés membres suppléants représentants du personnel au comité technique spécial Musées institué auprès du directeur chargé des musées, à compter de la date de la présente décision, les personnes ci-après désignées :

Au titre de la CFDT-Culture :

- Madame Élise FAU.

Au titre de l'Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture) :

- Monsieur Jean-Pierre PINSON ;
- Monsieur Gérald PARISSE ;
- Monsieur Jean-Christophe TON-THAT ;
- Madame Christelle LAVIGNE ;
- Madame Cécile RANVIER.

Au titre du Syndicat national des affaires culturelles (SNAC) – FSU :

- Madame Marie-Hélène THIAULT.

Au titre de SUD Culture solidaires :

- Madame Warda BALAH CHIKHA ;
- Madame Maria-Anne PRIVAT-SAVIGNY ;
- Madame Sandrine GRIGNON DUMOULIN.

Article 3

La directrice, chargée des musées, est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin Officiel* du ministère de la culture et de la communication.